

# VIDE-GRENIERS

**DIMANCHE 26 juillet 2020**

**de 7h à 18h**



Petite restauration sur place toute la journée

**TARIF : 5€ les 5 mètres (mini) + 1€ par m. supplémentaire**

## **Renseignements**

[ranruptanim@gmail.com](mailto:ranruptanim@gmail.com) ou [lsamathis18@gmail.com](mailto:lsamathis18@gmail.com)

☎ 06 70 49 40 44 ou 06 18 19 21 04

## **Talon d'inscription (avant le 22 Juillet 2020)**

à faire parvenir à Isabelle Mathis-4 rue de la Gasse-67420 Ranrupt  
avec le règlement par chèque  
à l'ordre de RANRUPT ANIMATION

Nom .....Prénom : .....

Adresse .....

Tél. : .....mail : .....

N° Carte d'Identité + copie recto/verso des personnes présentes au stand

**(obligatoire cause COVID-19) :** .....

**(Les réservations sans copie CNI ne seront pas acceptées)**

Je réserve .....mètres et joins un chèque de ..... €

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement ci joint du vide grenier de Ranrupt et je m'engage à le respecter.

Fait à .....

Le .....

Signature de l'exposant



## **Règlement du vide grenier de RANRUPT** Organisé par RANRUPT ANIMATION

1. L'accès au vide grenier est réservé aux personnes qui ont rempli et retourné le coupon d'inscription accompagné de l'intégralité de leur paiement à RANRUPT Animation. Pour les professionnels, leur numéro d'inscription au registre du commerce sera demandé. Les réservations ne prennent totalement effet qu'à réception du chèque de paiement. La date de limite d'inscription est fixée au 22 Juillet 2020, joindre **obligatoirement** une photocopie recto-verso de la carte d'identité. Les articles neufs ne seront tolérés qu'en faible quantité et ne devront pas faire l'exclusivité sur un stand.
2. Le prix de chaque stand de 5 mètres linéaire est de 5€ et de 1€ par mètre linéaire supplémentaire.
3. L'accueil et l'installation des exposants se feront entre **6h30 et 8h**. Les stands réservés et non occupés le jour du vide grenier ne seront pas remboursés. A partir de 8h l'espace libre sera redistribué.
4. Les organisateurs établiront une liste des stands, de leurs occupants ainsi que du type d'objets qui y seront vendus afin de renseigner le registre de police.
5. La fin de la journée étant fixée à 18h, chaque exposant devra avoir libéré son emplacement au plus tard à 19h en le laissant dans un état correct, vidé de tous débris ou invendus.
6. L'association organisatrice du vide grenier, décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
7. Sur la zone réservée à la brocante, toute circulation automobile est interdite entre 9h et 18h. Seuls les véhicules d'urgence seront autorisés à y pénétrer en cas de besoin.
8. Les stands de boissons et de restauration sur place sont réservés à l'association organisatrice.
9. Sont interdits : la vente d'armes blanches ou à feu, de substances nocives et/ou explosives, l'utilisation ou la démonstration de matériel dangereux.
10. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse.
11. Les exposants s'engagent à respecter les normes sanitaires mise en place concernant le COVID 19. A savoir ne pas venir faire le vide grenier s'ils sont symptomatiques ; prendre sa température le matin même de l'événement ; venir à maximum 2 personnes sur son stand et de donner leurs noms lors de l'inscription. Port du masque recommandé ; Garder une distance sociale d'un mètre entre lui et l'acheteur ; Servir l'acheteur ; Se laver les mains au gel hydroalcoolique régulièrement et après manipulation d'argent et/ou d'objet
12. RANRUPT ANIMATION se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui perturberait le bon déroulement du vide grenier.